

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD196

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« éducation »

insérer les mots :

« , de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public, ainsi que de lutte contre les stéréotypes sexués et de promotion de la santé à l'école ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que l'enseignement agricole soit explicitement soumis au respect des mêmes principes que l'enseignement dispensé par l'Éducation nationale.

L'enseignement agricole est partie du service public de l'éducation. En ce sens, il est soumis aux mêmes exigences que sont le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience, d'égal accès de tous au service public, ainsi que de lutte contre les stéréotypes sexués et de promotion de la santé à l'école. Dans un communiqué de presse de décembre 2023, le SNETAP-FSU réclamait le maintien dans le texte de la mention du respect de ces principes.

Il s'agit donc simplement d'un amendement de clarification qui rappelle que l'ambition émancipatrice et l'enseignement de l'égalité humaine du service public de l'éducation s'applique également au sein de l'enseignement agricole.